

ACTION URGENTE

DES DÉTENUS DÉSHABILLÉS ET BATTUS DANS UNE PRISON LIBYENNE

Le 14 mai, 20 détenus ont été déshabillés et battus dans la prison d'Aïn Zara, en Libye, puis laissés deux jours sur un sol en béton sans matelas ni couvertures. Ils n'ont pas encore été examinés par des médecins légistes. L'un des gardiens présumés responsables de ces sévices travaillerait encore à la prison.

Dans la soirée du 14 mai, un groupe de gardiens en uniforme militaire a procédé à une fouille du pavillon 3B de la prison d'Aïn Zara. Peu après, ils ont emmené 20 hommes dans un autre pavillon, dont **Abdel Latif Ali Tawil, Abdel Ati Mohamed Mosbah, Mohamed Sherif et Abdel Nasser al Din Taher**. Ils les ont déshabillés en ne leur laissant que leurs sous-vêtements et les ont roués de coups de matraque et de tuyau d'arrosage. Selon certaines sources, ce passage à tabac a duré jusqu'à minuit environ. Lorsque des détenus perdaient connaissance, les gardiens versaient de l'eau sur eux pour les ranimer afin de pouvoir continuer à les frapper. Après cet épisode, les autorités de la prison ont laissé les détenus en sous-vêtements à même le sol en béton, sans matelas ni couvertures, pendant deux jours supplémentaires.

Quand Amnesty International a visité la prison d'Aïn Zara le 24 mai, de nombreux détenus avaient encore des lésions visibles ; l'un d'eux avait une coupure à la tête et un autre des cicatrices sur le dos. Les responsables de la prison ont reconnu que cet événement avait eu lieu et ont condamné la brutalité du passage à tabac, mais ils ont indiqué à Amnesty International que celui-ci était une réaction à la découverte de stupéfiants et de couteaux dans les cellules, ainsi qu'au comportement violent des détenus envers les gardiens. Le droit international interdit formellement la torture.

La prison d'Aïn Zara et la direction de la police judiciaire mènent, semble-t-il, des enquêtes internes sur les actes de torture qu'ont subis les détenus. Des proches de victimes ont en outre déposé des plaintes auprès du ministère public. Le 23 mai, un comité du Conseil national de transition actuellement au pouvoir en Libye s'est rendu dans la prison d'Aïn Zara et a interrogé certaines des victimes. Cependant, les détenus n'ont pas encore été présentés à des médecins légistes pour être examinés, malgré les demandes répétées de leurs proches. Amnesty International a par ailleurs appris qu'au moins un gardien accusé d'avoir participé au passage à tabac travaille toujours à la prison d'Aïn Zara.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités libyennes à veiller à ce que toutes les allégations faisant état de torture à l'encontre de ces 20 détenus dans la prison d'Aïn Zara donnent lieu à une enquête exhaustive, impartiale et indépendante et que les résultats de ces investigations soient rendus publics ;
- demandez-leur instamment de faire examiner sans délai ces détenus par des médecins légistes ;
- engagez-les à traduire en justice les responsables présumés des actes de torture qu'ont subis les détenus dans le cadre d'un procès équitable et de suspendre de leurs fonctions pendant la durée de l'enquête les personnes pouvant raisonnablement être soupçonnées de telles violations.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 JUILLET 2012 À :

Ministre de la Justice et des Droits humains

H.E. Ali Hamida Ashour
Ministry of Justice and Human Rights
Fax : +218 2 1480 5427 (ligne de fax et de téléphone – dites « Fax ») (Le fax est la seule méthode fiable de communication ; n'envoyez pas de lettres.)

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

H.E. Ashour Ben Khayil
Ministry of Foreign Affairs and International Co-operation
Fax : +218 2 1340 7469
(Le fax est la seule méthode fiable de communication ; n'envoyez pas de lettres.)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Libye dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES DÉTENUS DÉSHABILLÉS ET BATTUS DANS UNE PRISON LIBYENNE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 26 mai 2012, les familles des détenus qui avaient été déshabillés et battus dans la prison d'Aïn Zara ont manifesté devant le siège du Conseil national de transition.

Amnesty International a recueilli des informations faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements commis à l'encontre de très nombreux détenus en Libye depuis la fin du conflit armé en octobre 2011. La plupart de ces violences sont perpétrées par des milices armées. L'organisation a adressé le 25 mai 2012 au ministre de la Justice et des Droits humains une lettre dans laquelle elle a exprimé sa préoccupation à la suite des allégations de torture dans la prison d'Aïn Zara et demandé que les autorités enquêtent sur cet événement.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Libye est tenue d'enquêter sur toutes les allégations de torture, de traduire en justice les responsables présumés de ces actes et d'accorder des réparations aux victimes.

Noms : Abdel Latif Ali Tawil, Abdel Ati Mohamed Mosbah, Mohamed Sherif, Abdel Nasser al Din Taher et 16 autres personnes dont Amnesty International connaît le nom

Genre : homme

AU 150/12, MDE 19/008/2012, 29 mai 2012